

Mise à jour : principaux actifs et stratégies

Cannes, le 14 juin 2024, 8:00

Suite à la publication de son rapport annuel 2023 et de ses comptes audités, Tonner Drones ("Tonner Drones" ou la "société") fournit cette mise à jour à propos de ses principaux actifs et de ses stratégies.

Depuis que la nouvelle direction a été nommée et a assumé les responsabilités du conseil d'administration il y a un peu plus d'un an, la société a stabilisé ses opérations et assuré son financement futur. D'importantes réductions de coûts, associées à la fin de la dépendance de la société à l'égard des instruments de financement à prix variable, ont permis de garantir la stabilité financière de Tonner Drones à l'aube du second semestre 2024.

Après cette restructuration financière, la direction se concentre désormais sur la création de valeur pour les actionnaires grâce aux participations minoritaires de la société dans des entreprises françaises de drones, grâce au drone militaire Inhibitor et aux brevets associés, au Countbot, aux acquisitions potentielles et à l'inventaire hérité de Delta Drone. À cette fin, la société fournit les mises à jour suivantes :

- **Participations minoritaires dans des entreprises françaises de drones.** Tonner Drones détient des participations minoritaires de 8 à 15 % dans plusieurs entreprises de drones situées en France, notamment Donecle, Diodon et Elistair. Tonner Drones est en train d'évaluer lesquelles de ces entreprises elle continuera de soutenir en raison d'un alignement avec ses objectifs stratégiques, et celles dont elle cédera sa participation en raison d'objectifs stratégiques divergents. Suite à la mise en œuvre de cette stratégie, la société vise à générer entre 1 à 2 millions d'euros de trésorerie dans les 12 prochains mois, puis de maintenir un portefeuille avec une évaluation qui pourrait devenir supérieure à 5 millions d'euros d'ici les prochaines années dans ces mêmes sociétés françaises de drones.
- **Inhibitor.** Lorsque la nouvelle direction a pris ses fonctions le 5 juin 2023, elle a aussi apporté la technologie développée pour son drone militaire Inhibitor qui avait été entamée depuis 2018 pour un coût de plus de 8 millions de livres sterling,¹ et comprenait une technologie d'élimination du recul (technologie qui assure le fonctionnement et la stabilité du drone lorsqu'un projectile est tiré), brevetée en Allemagne et avec des demandes de brevets dans d'autres pays. Cette société et sa technologie Inhibitor avaient été évaluées en octobre 2021 à plus de 17 millions de livres sterling. Les sociétés associées à Jean-François Ott (Ott Heritage) et Bradley Taylor (Courcelette Holdings) ont vendu Tonner Drones SAS, la société qui détenait la technologie de l'Inhibitor, le brevet allemand et les brevets en instance, à la Société pour seulement 2 millions d'euros payables en crédit-vendeur par le biais d'obligations convertibles en actions et de compléments de prix associés.² Depuis, un brevet supplémentaire sur la technologie d'élimination du recul a été accordé au Royaume-Uni³ et la semaine dernière, le 5 juin 2024, la société a reçu la confirmation indiquant que le brevet avait également été approuvé en Australie. La société se consacre donc toujours au développement et à la commercialisation de cette technologie et de ses brevets avec des partenaires locaux et dans les régions où elle a déjà fait des percées, notamment l'Ukraine et le Niger.

¹ https://tonnerdrones.com/wp-content/uploads/2023/09/DeltaDrone_CP_FR_20.07.2023_VD.pdf

² https://tonnerdrones.com/wp-content/uploads/2023/06/DeltaDrone_CP_closing_07.06.2023_VD.pdf

³ https://tonnerdrones.com/wp-content/uploads/2023/09/BT-2023-09-20_DeltaDrone_Brevet-britannique-pour-la-technologie-de-suppression-du-recul-du-systeme-dejection_FR_Vdef.pdf

- **Countbot.** Tonner Drones travaille en étroite collaboration avec des partenaires ingénieurs pour optimiser son robot logistique d'entrepôt, le Countbot, dans le but de mettre à jour et d'améliorer ses capacités. Ce robot, développé par Delta Drone avant l'arrivée de la nouvelle direction, a un fort potentiel et une forte demande de la part des clients, mais il ne répond pas actuellement aux normes de produit élevées exigées par la nouvelle équipe de direction. Suite à l'audit technique de la technologie Countbot, l'objectif de la Société sera de développer le nouveau Countbot avec des partenaires en ingénierie.
- **Acquisitions potentielles.** La société contacte et rencontre régulièrement diverses sociétés, en France et à l'étranger, actives dans le domaine des drones et des technologies liées aux drones, afin de discuter d'acquisitions potentielles ou de prises de contrôle inversées (RTO). À l'heure actuelle, malgré de nombreuses discussions constructives et prometteuses, Tonner Drones n'a pas conclu de term sheets ou de lettres d'intention avec l'une de ces cibles potentielles, mais vise à conclure au moins une transaction avant la fin de l'année 2024.
- **Inventaire des pièces détachées.** Au cours des dernières semaines, Tonner Drones a réussi à consolider les stocks hérités de Delta Drone lors de l'arrivée de la nouvelle direction en juin 2023, et qui étaient situés à différents endroits, dans l'installation centrale de la société à Cannes. Cela permet désormais à Tonner Drones, ainsi qu'à ses partenaires ingénieurs, d'évaluer son stock en un seul endroit afin de déterminer quel inventaire continue d'être utile et quel inventaire est obsolète ou n'a pas d'utilité stratégique pour la société, de sorte qu'il peut être vendu. L'objectif de la société est de réduire drastiquement la quantité de stocks qu'elle détient actuellement par la vente d'actifs redondants, en complétant ses besoins de trésorerie opérationnelle à court terme.

Comme indiqué dans son communiqué de presse du 4 mars 2024,⁴ Tonner Drones est devenu l'actionnaire majoritaire de la société suisse Aero41 via la conversion de son encours de dette en capitaux propres. Aero41 était une autre société dans laquelle Delta Drone avait investi avant l'arrivée de la nouvelle direction et rencontrait des difficultés financières. Tonner Drones espérait qu'il y avait une possibilité de redresser Aero41. Malheureusement, Tonner Drones a déterminé qu'Aero41 n'avait pas un potentiel de redressement suffisant. A ce titre, Aero41 entrera dans une procédure de faillite.

Enfin, Tonner Drones a le plaisir de confirmer qu'après avoir été brièvement placée sur le banc de pénalités d'Euronext le 7 juin 2024, après avoir publié son rapport annuel et ses comptes financiers audités le 12 juin 2024, elle est sortie du banc des pénalités d'Euronext le 14 juin 2024.

Fin du communiqué de presse.

À propos de Tonner Drones : Tonner Drones (anciennement Delta Drone) développe des drones et des technologies associées pour les secteurs de la défense et de la sécurité intérieure. Tonner Drones détient des participations précieuses dans certains des principaux fabricants français de drones civils et militaires. La stratégie de Tonner Drones consiste à tirer parti de ses participations dans ces entreprises par le biais d'une gestion active des actifs, d'un fonds de capital-investissement et en s'associant à d'autres fonds de capital-investissement pour devenir un important consolidateur de l'industrie. Des revenus supplémentaires peuvent être obtenus grâce à des redevances sur les brevets détenus par Tonner Drones auprès de fabricants reconnus. Tonner Drones ne prévoit pas de posséder une usine, mais elle est déterminée à maintenir la R&D pour ses produits et systèmes en France.

Les actions de Tonner Drones sont cotées sur Euronext Growth Paris (code ISIN : FR001400H2X4).

Plus d'informations sur www.tonnerdrones.com

⁴https://tonnerdrones.com/wp-content/uploads/2024/03/2024-03-04_TonnerDrones-devient-actionnaire-majoritaire-dAero41_FR.pdf

Si vous souhaitez en savoir plus ou si vous êtes intéressé par un partenariat :
contact@tonnerdrones.com

Drones Tonner
Diede van den Ouden
Communication financière
investors@tonnerdrones.com

Drones Tonner
Fabrice Astre
Relations presse
press@tonnerdrones.com

Avertissement

Concernant les mérites de toute transaction ou la prise de toute décision d'investissement. Il ne constitue ni n'inclut aucune confirmation ou engagement de la part de Tonner Drones (ou de toute autre personne) concernant la valeur actuelle ou future des activités de TonnerDrones, de ses titres, de ses filiales ou de tout autre actif de TonnerDrones.

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives fondées sur les convictions et les attentes actuelles concernant des événements futurs. Ces déclarations prospectives peuvent inclure des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles elles reposent, des déclarations concernant des plans, des objectifs, des intentions et/ou des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations et des services futurs et le développement de produits, ainsi que des déclarations concernant des performances ou des événements. Ces déclarations sont généralement identifiées par les termes "s'attendre à", "anticiper", "croire", "avoir l'intention de", "estimer", "planifier", "projeter", "pouvoir", "devoir" ou la forme négative de ces expressions et d'autres expressions similaires. Ces déclarations ne garantissent pas les performances futures et sont soumises à des risques inhérents, des incertitudes et des hypothèses concernant TonnerDrones et ses filiales et investissements, les tendances de leurs activités, les dépenses d'investissement et les acquisitions futures, les développements relatifs aux passifs éventuels, les changements dans les conditions économiques mondiales ou les principaux marchés de TonnerDrones, les conditions concurrentielles du marché et les facteurs réglementaires. La réalisation de ces événements est incertaine ; leur issue pourrait s'avérer différente de celle envisagée aujourd'hui, ce qui est susceptible d'affecter de manière significative les résultats escomptés. Les résultats réels peuvent différer matériellement de ceux anticipés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. Toute déclaration prospective contenue dans le présent communiqué de presse est faite à la date du présent communiqué de presse. Sauf si la loi applicable l'exige, TonnerDrones ne s'engage pas à réviser ou à mettre à jour les déclarations prévisionnelles en tenant compte de nouvelles informations ou d'événements futurs.